

Paris, le 03 octobre 2025

L'ANACOFI et l'UNIS scellent leur alliance stratégique : un partenariat décisif pour professionnaliser la distribution d'assurances dans l'immobilier

Une convention de partenariat historique a été signée jeudi 2 octobre lors d'une réunion au Marriott Rive Gauche, marquant une étape décisive pour le secteur immobilier français.

Cette synergie inédite, née d'une véritable prise de conscience collective, vise à professionnaliser les pratiques et à combler un vide opérationnel jusqu'ici bien réel. Plus de 100 000 professionnels de nos secteurs bénéficieront de cet accord structurant à l'échelle nationale.



Une réponse aux enjeux du marché

Dans un marché immobilier en constante évolution, la distribution d'assurances représente une extension naturelle et pertinente de l'activité professionnelle. Que ce soit pour les transactionnaires, administrateurs de biens ou syndics, proposer des solutions d'assurance adaptées permet d'enrichir l'offre de services et de répondre plus complètement aux besoins des clients.

Toutefois, cette opportunité s'inscrit dans un cadre réglementaire strict qu'il convient de maîtriser parfaitement. La méconnaissance ou le non-respect de ces dispositions légales expose les professionnels à des

risques majeurs : pertes financières significatives, sanctions judiciaires, mesures disciplinaires prononcées par les instances professionnelles ou un régulateur national, sanctions administratives, sans oublier l'atteinte potentiellement irréversible à la réputation et à l'image de l'entreprise.

Un accompagnement structuré pour une pratique sereine

Loin de constituer un frein au développement, le respect du cadre réglementaire devient un véritable atout concurrentiel, gage de professionnalisme et de confiance auprès de la clientèle. Les contraintes apparentes se transforment en opportunités dès lors qu'elles sont comprises et intégrées dans les pratiques quotidiennes.

Ce partenariat ambitieux a déjà permis de concrétiser deux réalisations concrètes déjà opérationnelles :

- **L'édition d'un guide juridique UNIS**, offrant aux professionnels de l'immobilier un cadre opérationnel précis pour exercer l'intermédiation d'assurance accessoirement à leurs activités immobilières. Cet outil de référence clarifie de manière accessible et pragmatique l'ensemble des obligations réglementaires tout en révélant les perspectives économiques de cette activité.



- **La mise en place de parcours de formation adaptés**, conçus pour accompagner efficacement les acteurs du secteur dans leur montée en compétences et sécuriser leurs pratiques.

Un accompagnement interprofessionnel structuré existe désormais pour guider les professionnels dans cette démarche. Formations spécialisées, outils pratiques et soutien des organisations professionnelles constituent autant de ressources mobilisables pour sécuriser l'activité de distribution d'assurances, en conjuguant conformité réglementaire et performance économique.

Contact presse

Marie Lalande - ANACOFI

☎ : 01 40 02 03 74

✉ : m.lalande@anacofi.asso.fr

UNIS

☎ : 01 55 32 01 14

✉ : presse@unis-immo.fr

L'ANACOFI en quelques mots :

L'ANACOFI est, au sens juridique, la première instance française de représentation des entreprises de courtage et de conseil en banque, finance et la seconde en assurance. En complément de ce cœur de métier historique, nous représentons également les intermédiaires en immobilier patrimonial et d'entreprise.

Afin de les représenter au mieux, selon les règles françaises, 4 associations ou syndicats dédiés ont été créés : ANACOFI COURTAGE, ANACOFI-CIF, agréées par l'ACPR ou l'AMF ; ANACOFI IMMO, syndicat d'agents immobiliers et ANACOFI-SYNDICAT créée fin 2020 pour tenir le rôle de représentativité sociale (conventions collectives) du groupe ANACOFI.

Au-delà de cette représentation « par habilitation légale », nous assumons la représentativité de « métiers » tels que vus et compris par le grand public, les professionnels et les clients. Les principaux d'entre eux, sont les Conseils en Gestion de Patrimoine (CGP) et les Conseils en Finance et Développement d'Entreprise (CFE).

De loin la plus importante des organisations représentatives en Gestion de Patrimoine, l'ANACOFI est par ailleurs de taille comparable à la seule autre organisation active pour la défense des intérêts des professionnels de l'entreprise.

Nous totalisons plus de 8 000 entreprises ou groupes cotisants, nos membres emploient environ 30.000 personnes et en génèrent un chiffre d'affaires cumulé de plus de 3,5 Milliards d'Euros.

L'ANACOFI occupe aujourd'hui la majorité des postes d'administrateurs tenus par des Français dans des instances internationales représentant nos métiers et nombre de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.

L'UNIS en quelques mots :

L'Union des Syndicats de l'Immobilier est la principale organisation professionnelle représentant les métiers de l'immobilier en France, englobant tous les métiers du secteur. L'UNIS c'est la collaboration de 6 300 entreprises (indépendants, réseaux et groupes) représentant l'ensemble des segments d'activités à travers ses adhérents tant en immobilier résidentiel que d'entreprise (Gestion locative ; Syndic ; Transaction ; Expertise immobilière ; Promotion-rénovation). Sa mission est de soutenir et valoriser l'expertise de ses membres, tout en favorisant les meilleures pratiques dans l'industrie immobilière.